Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260206-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 2 mars 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 2 mars 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **Monsieur Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise DERVOUT, M. Nicolas LE GOFF, Mme Cathy BERTHOU, M. Gérard MARTIN, Mme Laurie BREBANT, M. Olivier MICHAL, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Pierre THIERRY, Mme Annick ROGARD, M. Alain BACCON, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Serge LE TOUZE, Mme Etiennette BERNAUD, M. Patrice RIGOLLET, Mme Gaëlle KERVAREC-LE BORGNE.

Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :

Mme Céline RIGOUS à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Laure MARCHAND à Mme Cathy BERTHOU

M. Philippe AUDUGE à M. Dominique GUILLOU

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à M. Nicolas LE GOFF

Le conseiller suivant était absent :

René BONNEL

Le secrétaire de séance :

Mme Cathy BERTHOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 18
Procuration : 4
Absent : 1

Délibération 2026 02 06- Finances- Subvention 2026 au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : C. BERTHOU

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif présidé par le Maire et compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale. Pour lui permettre de mener à bien ses missions, la commune lui accorde chaque année une subvention.

Pour cette année, la subvention proposée est de 28 312,65 € inscrite au budget principal de la commune de 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rôle joué par le CCAS dans la mise en œuvre des solidarités, l'organisation de l'aide sociale, la lutte contre l'exclusion et l'accompagnement des personnes âgées en faveur des Néveziens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260206-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 2 mars 2026

- d'accorder une subvention de 28 312,65 € au CCAS au titre de 2026, subvention inscrite au Budget principal de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

